

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/12

1er septembre 1995

(95-2535)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>BRESIL</u>	
Nom de l'organisme à activité normative: Associação Brasileira de Normas Técnicas (Association brésilienne de normes techniques) - ABNT	
Adresse de l'organisme à activité normative:	Av. 13 de Maio, 13 - 279 andar 20003-900 - Rio de Janeiro - BRESIL
Téléphone: + 55 21 210-3122	Téléfax: + 55 21 240-8249 Télex: 34333BR
Courrier électronique:	
Type d'organisme à activité normative: <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental	
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Tous domaines	
Date: 31 juillet 1995	